le cnam
Pays de la Loire

Bulletin d'inscription

13e édition

Les rendez-vous de l'ergonomie

CONVENTION/CONTRAT DE FORMATION SIMPLIFIE

En application des dispositions du livre III, sixième partie, du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Entre le Cnam des Pays de la Loire siégeant au 25 BD Guy Mollet – BP31115 – 44311 Nantes Cedex (OF déclaré sous le N° 524402100544 – SIRET : 234 397 629 00118) et représentée par sa directrice générale Laurence Van Asten

et vous : ☐ Entreprise ☐ Particulier

NOM du participant _____ PRÉNOM du participant : _____

Date de naissance (information indispensable pour les formations en ligne) : ____/____/____

Email : _____@_____ Fonction : _____

Entreprise /Organisme/Collectivité : _____

Adresse : _____

_____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ N° de SIRET : _____

A renseigner en cas de financement entreprise/OPCO :

Raison Sociale : _____ Représenté par : _____

Fonction : _____

Email (signataire ou gestion de la convention) : _____@_____

☐ Si vous êtes en situation de handicap temporaire / permanent, si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant, vous serez contacté(e) par notre référente handicap.

Souhaite s'inscrire à formation intitulée *Les Rendez-vous de l'ergonomie – 13e édition* :

	LES 03 & 04 AVRIL 2025		LE JEUDI 03 AVRIL 2025		LE VENDREDI 04 AVRIL 2025	
	aux 2 journées	aux déjeuners	à la journée	au déjeuner	à la journée	au déjeuner
Tarif normal	☐ 120 €	☐ 40 €	☐ 80 €	☐ 20 €	☐ 80 €	☐ 20 €
Tarif réduit*	☐ 50 €	☐ 40 €	☐ 30 €	☐ 20 €	☐ 30 €	☐ 20 €

Le montant à régler s'élève à : _____ **euros**

*Le tarif réduit concerne les demandeurs d'emploi, les étudiants et les élèves inscrits au Cnam en 2022-23 ou 2023-24 (sur présentation d'un justificatif).

MODALITÉS DE PAIEMENT AU VERSO

le cnam
Pays de la Loire

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

PERMET LA VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Le paiement s'effectuera à l'inscription :

☐ **PAR VIREMENT**
Envoi de l'avis de virement obligatoire avec référence *(Nom et prénom du salarié + libellé de la formation)*

IBAN CIC : FR76 3004 7141 3200 0273 1160 105
BIC/ SWIFT – CMCIFRPPXXX

☐ **PAR CHÈQUE**
Ci-joint un chèque d'un montant de .....€.
Chèque libellé à l'ordre du Cnam Pays de la Loire. Envoi du chèque avec le bulletin à : CNAM AG - Pôle Transformation - 25 bd Guy Mollet - BP31115 - Nantes Cedex 3

☐ **Cas de PRISE EN CHARGE PAR VOTRE OPCO**
Dans le cas d'une prise en charge de la formation par l'OPCO, la société s'engage à effectuer les démarches nécessaires auprès de son OPCO et à fournir l'accord de prise en charge utile à l'élaboration de la facture.

Dans tous les cas, l'entreprise reconnaît être le débiteur en dernier ressort du coût de l'inscription (qu'il s'engage à régler en signant la présente convention), dans l'hypothèse où l'OPCO n'assurerait pas tout ou partie de son financement.

Aussi, toutes les heures d'absence du salarié bénéficiaire de la formation sur la période de cours feront l'objet d'une facturation à l'entreprise, au taux horaire de la formation. Dans ce cas ces heures ne sont pas imputables au versement libératoire de la participation au développement de la formation professionnelle et ne peuvent donc être imputées ou faire l'objet d'une demande de prise en charge auprès d'un Opco.

☐ **Ci-joint Bon de commande ou engagement Chorus**
(uniquement pour les établissements public) qui valide l'inscription.

ORGANISATION ET MODALITÉS DE LA FORMATION :

Le programme, le planning et les objectifs de formation ont été remis à l'élève et à l'entreprise. Les signataires déclarent avoir pris connaissance des documents cités ci-dessus.

Un nombre minimum d'inscrits est requis pour déclencher l'ouverture de l'action. La présente convention est effective sous réserve que ce nombre soit atteint.

ANNULATION D'INSCRIPTION

- Pour toute annulation adressée moins de 14 jours avant le début de la formation, les frais de participation restent dus.
- Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne.
- En cas d'absence ou d'abandon au cours d'un stage, le montant du dédit s'élèvera au montant intégral des droits d'inscriptions relatifs aux journées de formation auxquelles les participants n'auront pas assisté

DIFFÉRENDS ÉVENTUELS

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le Tribunal de Nantes sera seul compétent pour régler le litige.

Fait le _____/_____/_____
à

Nom signataire :_____

Prénom signataire :_____

Entreprise :_____

Fonction :_____

Signature et cachet de l'entreprise

Pour l'organisme de formation
Cnam des Pays de la Loire - AG
et par délégation de sa directrice
Laurence Van Asten
Sébastien Bricaud
Responsable Plateforme administrative

Cnam des Pays de la Loire
Association de gestion
25, bd Guy Mollet - BP 31115
44311 Nantes Cedex 3
Tél. 02 40 16 10 10